

COMMUNE DE SEGUR-LE-CHATEAU

Conseil municipal
Séance du 5 juin 2026 à 20h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : DESMOULINS Muriel, GOUDAL Gérard, CHARPENTIER Emilie, DESMOULINS Michel, COUSTY Julien, CLAIS Alexandre, WEIGEL Louis, VIEL Elise, BAZAN PACLET Marie-Claude

Absents : BERINGS Ludgerus a donné son pouvoir à CLAIS Alexandre
VIGNAL Sonia a donné son pouvoir à VIEL Elise

Julien COUSTY a été désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu du dernier conseil du 23 avril 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation devis pour fournitures supplémentaires de petits équipements pour la salle polyvalente
- Conditions et tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente pour activité de Bowls club

1/ Élection des délégués titulaires et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales.

Muriel DESMOULINS est candidate en vue de l'élection du délégué.

Gérard GOUDAL, Alexandre CLAIS et Louis WEIGEL sont candidats en vue de l'élection des 3 suppléants

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Mme DESMOULINS Muriel ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mrs GOUDAL Gérard, CLAIS Alexandre et WEIGEL Louis ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2/ Détermination des tarifs de la cuisine d'été et de la location du matériel extérieur

Mme le Maire soumet au vote les tarifs suivants pour la location de la cuisine d'été et pour le matériel, à savoir les anciennes tables et chaises de la salle polyvalente :

	Location de la cuisine d'été (1 ^{er} avril – 30 septembre) Forfait week-end	Location du matériel extérieur (1 table + 6 chaises)
Habitants de Ségur le Château	75 €	5 €
Hors commune	90 €	10 €

Location sur 2 jours

Gratuit pour une réunion des associations communales

Gratuit pour des occasions ponctuelles

Caution 200 € pour la cuisine d'été

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

3/ Détermination de l'indemnité de fonction du conseiller délégué

Mme le Maire rappelle qu'elle a donné délégation de fonction à un conseiller municipal et propose d'indemniser le conseiller délégué à hauteur de 5 % de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

4/ Approbation du devis relatif aux petits équipements supplémentaires de la salle polyvalente

Un devis supplémentaire a été demandé à la société METRO pour des petits équipements pour la salle polyvalente.

Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce devis supplémentaire pour un montant HT de 703.34 € HT.

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

5/ Conditions de mise à disposition de la salle polyvalente pour l'association « The Bowls Club »

La mise à disposition de la salle polyvalente prévoit l'occupation de la salle polyvalente par l'association « The Bowls Club » les jeudis (2h en journée). L'association disposera de son propre local de rangement. Le stationnement dans la cour ne sera pas autorisé.

Mme le Maire propose une participation forfaitaire de 300 € à l'année assorti d'une caution de 500 €.

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

6/ Questions diverses

- Mme le Maire propose la vente de la remorque initialement achetée 2700 € TTC
- Règlementation de la circulation dans le village : fermeture du village les lundis soir en juillet en août sauf pour les riverains et les services de secours. La fermeture s'effectuera au niveau du monument aux morts par arrêté du Maire.
- Proposition de mise en sens unique (sens montant) dans la rue des Farges, Règlementation prévue à l'année
- Sécurité dans le village : deux feux pédagogiques pourraient être installés dans le village (coût = 7000 €, subventionnés à 50%).

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,

Le Maire,